

Conseil départemental



**Engagé aux côtés
des acteurs associatifs**

Merci aux 27 000 associations
de Haute-Garonne



**Agir
pour vous !**

Associations : le Conseil départemental s'engage.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les **associations** jouent un **rôle essentiel** pour favoriser le vivre ensemble, animer les bassins de vie ou encore participer à l'épanouissement des individus.

Chaque année, le Conseil départemental de la Haute-Garonne fait le choix politique de **soutenir plus de 3 000 associations** haut-garonnaises avec un engagement budgétaire en constante augmentation depuis 2015.

Les partenariats ont été repensés et renforcés en élaborant de nouveaux critères d'attribution en lien avec les priorités de nos politiques publiques : cohésion territoriale, citoyenneté, diversité, valeurs républicaines, etc.

Aujourd'hui, en complément des aides financières, les associations ont un besoin de soutien technique et juridique. Pour y répondre, le Département de la Haute-Garonne va mettre à leur disposition une **mission "vie associative"** et des outils spécifiques, créer des labellisations et des fonds de soutien.



GEORGES MÉRIC, *Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne*

POURQUOI LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS EST-IL ESSENTIEL ?

Nous vivons dans un monde de profondes mutations qui génèrent individualisme et repli sur soi, ainsi que de vives tensions. Dans ce contexte anxiogène, le tissu associatif haut-garonnais contribue au maintien et au renforcement du lien social sur nos territoires urbains, périurbains, ruraux et de montagne. Les associations ont une forte utilité sociale et économique en rendant des services nécessaires aux habitants et en participant à l'animation des villes et des villages. Les bénévoles et les salariés des associations s'engagent au quotidien pour améliorer la vie de nos concitoyens, renforcer la cohésion sociale et consolider le lien intergénérationnel. Pour l'ensemble de ces raisons, le Département a choisi dès 2015 de réaffirmer son attachement et son soutien aux acteurs associatifs haut-garonnais.

COMMENT CONCRÉTISEZ-VOUS CE SOUTIEN ?

Pour conforter la capacité à agir des associations, nous soutenons activement la dynamique associative sur tous les territoires et dans tous les domaines : qu'elles aient trait à la culture, au sport, à la lutte contre l'exclusion ou encore à la solidarité, les associations constituent le complément nécessaire, agile et innovant, de l'action départementale. Depuis 2015, nous avons fait le choix politique fort de conforter le budget dédié à la vie associative ce qui nous permet de soutenir près de 3000 structures avec une enveloppe annuelle de plus de 23M€. Parallèlement, nous avons voulu repenser et renforcer nos partenariats en élaborant de nouveaux critères d'attribution des subventions en lien avec les priorités de nos politiques publiques : cohésion territoriale, citoyenneté, diversités, valeurs républicaines... Aujourd'hui, en complément des aides financières les associations ont un besoin d'ingénierie : le Département travaille à leur offrir cet accompagnement avec la mise en place d'une mission "vie associative". Des outils spécifiques permettent par ailleurs d'encourager la vitalité associative, c'est le cas du label "Comme à la maison". Enfin, des manifestations dédiées à l'image du Trophée des Sports visent à mettre en lumière le travail remarquable réalisé par les bénévoles et les salariés engagés au sein des structures.

LE DÉPARTEMENT S'APPUIE-T-IL SUR L'EXPÉRIENCE CITOYENNE DES ASSOCIATIONS ?

Depuis 2015, les acteurs associatifs participent à l'élaboration des politiques publiques dans le cadre de nos démarches de Dialogue citoyen. Sur l'ensemble des territoires haut-garonnais les associations contribuent, aux côtés des élu•e•s et des forces économiques, à l'élaboration de solutions utiles et innovantes en adéquation avec les attentes et les besoins des habitants. Cette expérience citoyenne des associations s'est révélée précieuse sur de nombreux chantiers : création des nouveaux collèges, adaptation des sectorisations et mixité sociale dans les collèges, offre de transports du réseau Arc-en-ciel, Charte de la commande publique, lecture publique, politique culturelle, jeunesses, insertion, aires de covoiturage, gestion de la ressource en eau... Cette coopération est une force pour mobiliser l'ensemble de nos moyens et de nos compétences dans la mise en œuvre de politiques publiques départementales efficaces, justes et solidaires.

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FORT

23 M€

de subventions attribués chaque année (+ aide en nature)

38 360

salariés



1 500

emplois associatifs

créés ou préservés grâce au soutien du Conseil départemental depuis 2015

UNE DYNAMIQUE DE CRÉATION

1 715

nouvelles associations ont été déclarées dans le Département, soit une dynamique plus forte de 20% en Haute-Garonne par rapport au reste de la France



Engagé aux côtés des acteurs associatifs

265 000

bénévoles animent les milliers d'associations du département



Agir pour vous !

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN ET DE PARTENARIAT

131

maisons des associations financées depuis 2015 dans le cadre des contrats de territoire pour un budget de 3.3M€

150

partenaires associatifs sont mobilisés sur le Programme Départemental d'Insertion ; ce qui permet à 40% des allocataires du RSA de trouver un emploi

174

associations locales participent au Parcours Laïque et Citoyen et proposent plus de 265 actions aux 60 000 collégiens

353

équipements sportifs, culturels et de loisirs verront le jour d'ici 2021



Sources : INSEE et Journal officiel Associations.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN

Les élus de la majorité départementale envisagent en effet l'engagement associatif comme un projet éthique et politique.

Ainsi, le choix de conforter le budget consacré à la vie associative témoigne de l'attachement du Conseil départemental au rôle essentiel que jouent les associations sur notre territoire :

- › en favorisant le lien social et le vivre ensemble
- › en cultivant la solidarité et en œuvrant à l'épanouissement individuel des habitants
- › en contribuant à l'éducation et à la formation citoyenne des plus jeunes

82

manifestations des associations soutenues ont été accueillies en 2019 au Pavillon République



CE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SE TRADUIT PAR :

- › Plus de transparence et de lisibilité dans l'attribution des subventions grâce à l'élaboration de critères en lien avec les priorités politiques
- › Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens afin de sécuriser leur financement et de fixer le cadre d'une coopération qui s'inscrit dans un temps long pour déployer des actions pérennes et efficaces.
- › La simplification des démarches (simplification des dossiers de demande de subventions) et un nouveau service pour les associations avec la plateforme de dépôt en ligne des demandes de subventions.
- › La visibilité des projets et des actions des associations dans le magazine "Haute-Garonne" et sur le site web du Département qui mettent en avant les initiatives du territoire.



DES PARTENARIATS RENFORCÉS

Le Conseil départemental s'appuie ainsi sur leur expertise citoyenne pour élaborer ses politiques publiques. Ainsi le Département soutient cette société de l'engagement bénévole, inclusive et solidaire ; les associations constituant un complément nécessaire, agile et innovant, de l'action départementale.



En ce sens, aux côtés des traditionnelles subventions en fonctionnement et en investissement, **de nouveaux dispositifs** permettent de soutenir les associations par des aides financières et par un **accompagnement technique** essentiel à l'émergence de leurs projets :

- › **Carte blanche** : un dispositif qui permet d'accompagner techniquement ou financièrement des projets divers, porteurs de dynamique pour le territoire.
- › **Politique en faveur de la création et du développement des tiers-lieux** : le Conseil départemental met en œuvre un accompagnement spécifique à la création des tiers-lieux, dont peuvent bénéficier les porteurs de projets publics, associatifs et privés du territoire.
- › **Le développement des appels à projets** permet de fédérer les associations autour de projets qui répondent aux priorités politiques de la majorité départementale (valeurs républicaines, environnement, solidarités etc.) et plus largement à l'intérêt du territoire.
- › **La valorisation des initiatives associatives d'excellence** au travers de l'organisation de manifestations (Trophée des sports, accueil des associations au Pavillon république), création de label (Comme à la maison) et par la création d'un fonds de soutien, plus largement à l'intérêt du territoire.

Depuis quatre ans, le Département démontre sa capacité à fédérer le réseau associatif autour de projets qui répondent aux priorités politiques et ce dans différents domaines : le Parcours Laïque et Citoyen, Rencontres pour l'égalité, Egalité femmes-hommes, Fonds de soutien à la démocratie participative, la concertation culturelle, le programme départemental d'insertion (150 partenaires associatifs)...

174
associations mobilisées
pour les 60 000 collégiens
dans le cadre du Parcours
Laïque et Citoyen



UN NOUVEL APPUI AUX ASSOCIATIONS

Mais au-delà du soutien financier, le Département souhaite s'engager comme véritable "partenaire" des associations. C'est en ce sens que l'assemblée départementale a adopté, en janvier dernier, le plan "Réussir ensemble - associons-nous", plan d'action opérationnel afin de soutenir les structures dans leurs besoins quotidiens, via un accompagnement par le biais, notamment, d'aides matérielles, logistiques, juridiques ou administratives et une valorisation du bénévolat.

À travers cette démarche volontaire, le Département encourage chaque citoyenne et chaque citoyen à s'impliquer dans la vie associative en :

- › valorisant le bénévolat, essentiel à l'action associative ;
- › valorisant l'action des associations sur l'ensemble du territoire ;
- › renforçant les liens de la collectivité avec le monde associatif en respectant son indépendance ;
- › favorisant les mutualisations et accompagner les mises en réseaux.



Ce plan d'action sera élaboré après consultation des acteurs associatifs du territoire, afin de prendre en compte leur diversité et d'y apporter des solutions adaptées, en fonction de leur lieu d'implantation, que ce soit dans les quartiers prioritaires de la métropole toulousaine, du Muretain et du Saint-Gaudinois ou dans les communes péri-urbaines, rurales et de montagne, éloignées des centres administratifs. À l'issue de ces consultations, un plan d'actions concrètes sera voté par les élus départementaux en avril 2020.

3000
associations
soutenues chaque
année par le Conseil
départemental





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Direction des Interventions Culturelles,
Sportives et de la Vie Associative

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
Téléphone : 05 34 33 17 20 • Courriel : contact@cd31.fr



Plus d'informations sur assos.haute-garonne.fr